



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 10 juillet 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 04/07/2023
Pouvoirs de vote : 3	Date d'affichage : 04/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°85-2023 – Ressources Humaines
Mise à jour du tableau des emplois

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Préfecture : 27 JUL. 2023

Publication : 27 JUL. 2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Supplée par	Pouvoir à	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise			X	Pouvoir à MELON Christophe		
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			X	Pouvoir à PEDURAND Michel		
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023		
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023		
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie			X	Pouvoir à BOE Jean-Marie		
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne		X		Supplée par GIBRAT Alain		
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					

NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain		X		Suppléé par RAFFAELLO Thierry	
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick					X
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X		Suppléé par FONTANILLE Pierre	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
<i>Soit, pour cette séance :</i>			42	3		1

A été nommée Secrétaire de séance : Mme BUGER

Délibération n°85-2023 – Ressources Humaines
Mise à jour du tableau des emplois

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture :
Publication :

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, **les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.**

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois.

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois de la Communauté de Communes,

Il s'agit notamment d'intégrer cinq postes créés en 2023 :

- 1 emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique pour la nomination du chargé de mission GEMAPI,
- 1 emploi non permanent à temps complet d'Adjoint administratif pour accroissement saisonnier d'activité de conseiller en séjour tourisme du 01/06/23 au 31/08/23,
- 1 emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif chargé d'accueil d'Agropole Confluence,
- 1 emploi permanent à temps non complet (17h30 par semaine) de Rédacteur, chargé de communication,
- 1 emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (avancement de grade)



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil communautaire par la délibération n°139-2022, du 12 décembre 2022,

Vu la délibération n°64-2023 du 22 mai 2023 créant un emploi permanent, de catégorie C, d'Adjoint technique, de la filière technique (chargé de mission GEMAPI),

Vu la délibération 66-2023 du 22 mai 2023 créant un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité, de catégorie C, d'Adjoint administratif, de la filière administrative (conseiller en séjour tourisme du 01/06/23 au 31/08/23),

Vu la délibération 67-2023 du 22 mai 2023 créant un emploi permanent, de catégorie C, d'Adjoint administratif, de la filière administrative (Accueil Agropole Confluence)

Vu la délibération n°83-2023 du 10 juillet 2023 créant un emploi permanent à temps non complet de Rédacteur en charge de la communication,

Vu la délibération n° 84-2023 du 10 juillet 2023 créant un emploi à temps complet d'Adjoint administratif principal 1ère classe (avancement de grade),

Ouï l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

45 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

1. Adopte le tableau des emplois ainsi proposé :

TABLEAU DES EMPLOIS AU 10 JUILLET 2023 :

EMPLOIS PERMANENTS :

Filières – Grades	Cat.	Emplois créés		Emplois pourvus	
		TC	TNC	TC	TNC
FILIERE EMPLOIS FONCTIONNELS					
Emploi fonctionnel DGS (EPCI de plus de 10 000 habitants)	A	1		1	
Emploi fonctionnel DST (EPCI de plus de 10 000 habitants)	A	1		0	
		2		1	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Principal	A	1		0	
Attaché	A	1		1	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	2		1	
Rédacteur	B	6	1	2	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	4		3	
Adjoint administratif Principal 2ème classe	C	2		1	
Adjoint administratif	C	8		7	
		24	1	15	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur	A	2		1	
Technicien Principal 1ère classe	B	1		1	
Agent de Maîtrise Principal	C	4		2	
Agent de Maîtrise	C	2		0	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	9		7	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	7		3	
Adjoint technique	C	10	1 (15h)	9	1 (15h)
		35	1 (15h)	23	1 (15h)
FILIERE ANIMATION					
Adjoint Animation	C		1 (17h30)		1
			1 (17h30)		1
TOTAL		61	3	39	2

EMPLOIS NON PERMANENTS :**FILIERE ADMINISTRATIVE**

Rédacteur	B	2		2	
Adjoint administratif	C	2		2	
		4		4	

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur	A	2		1	
		2		1	
TOTAL		6		5	

2. **Dit que** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Communauté de Communes, chapitre O12.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger

